

## BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

### TRANSACTION VENTE ET LOCATION

Tarifs applicables au 01/06/2019

#### TRANSACTION VENTE ●●●

Rémunération forfaitaire sur la part inférieur ou égale à 10 000€ net vendeur	3500.00€ TTC
à partir de 11 000€ net vendeur	3.80%

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur, sauf disposition contraire du mandat.

#### LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE ●●●

##### Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

2% TTC du loyer annuel charges comprises

##### Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur

4% TTC du loyer annuel charges comprises

Honoraires à la charge du locataire

4% TTC du loyer annuel charges comprises plafonné à 8€m<sup>2</sup>

##### Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 2% TTC du loyer annuel charges comprises plafonné à 3€ m<sup>2</sup>
- Part locataire : 2% TTC du loyer annuel charges comprises plafonné à 3€ m<sup>2</sup>